Accroissement et possibilité

Autor(en): **Pillichody, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **76 (1925)**

Heft 5

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-784805

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch



Phot. A. Pillichody

N° 1. FUTAIE JARDINÉE

Massif clair d'épicéa et de sapin, de fortes dimensions et à large cime, avec abondante régénération. Volume à l'hectare 300 m^3; volume de l'arbre moyen 1,50 m^3. Jura suisse, vers 1200 m d'altitude



Phot. A. Pillichody

N° 2. FUTAIE RÉGULIÈRE

Massif d'épicéa à l'état régulier, assez serré; cimes étriquées; absence de rajeunissement. Volume à l'hectare 200 m^3; volume de l'arbre moyen 0,60 m^3. Jura suisse, vers 1200 m d'altitude

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

76me ANNÉE MAI 1925 № 5

Accroissement et possibilité.

Les lecteurs du „Journal forestier“ auront comme moi pris connaissance avec le plus vif intérêt des résultats de quelques revisions d'aménagement, que notre collègue M. G. Berthoud a bien voulu rendre publics dans le cahier de janvier 1925.[1] Prévoyant que ses conclusions pourraient provoquer de la controverse, M. Berthoud y répond brièvement par avance. Mais cette riposte anticipée n'est peut-être pas de nature à épuiser toute la discussion. Pour cette raison je me permets l'essai, dans ces pages, d'apporter une petite contribution à l'étude de ce sujet si délicat qu'est la constitution du matériel de nos forêts et l'emploi fait de l'accroissement constaté. Toute la biologie des bois en est affectée, c'est le sujet brûlant entre tous.

Comme bien l'on pense, les idées émises ci-dessous ne sont que des généralités, des objections de principe. Elles ne doivent pas être prises dans le sens d'objections faites aux conclusions des aménagements précités, ni comme des critiques concrètes. Ne connaissant pas le détail de ces aménagements, je n'en pourrais discuter, et d'ailleurs ma compétence ne va pas jusque là. Ces ouvrages ne sont pas visés directement par nos réflexions, mais leur servent de point de départ.

Le contrôle, en effet, nous a apporté comme corollaire cette proposition simpliste tant soit peu: „Pour maintenir le statu quo, faites la coupe égale à l'accroissement. Pour diminuer le matériel, coupez plus, pour l'augmenter coupez moins.“

Dans la pratique, l'outil de la coupe régulatrice n'est pas d'un maniement aussi aisé. C'est à la lettre un instrument à deux tranchants, pouvant faire aussi bien du mal que du bien. Et avant de „dégaîner“ la coupe, faut-il décider, tout d'abord, ce que doit être

[1] Résultats sommaires de quelques revisions d'aménagement dans l'arrondissement d'Aubonne.

le matériel. M. Berthoud me semble laisser un peu trop volontiers aux théoriciens le soin de rechercher la définition de ce matériel. Ne leur faisons-nous pas trop d'honneur, à ces férus de théorie, de les laisser décider d'une question en si intime corrélation avec la pratique de tous les jours, avec notre pratique de marteleur et d'exploiteur? Nous qui avons à pétrir la pâte et à modeler les ébauches des maquettes dont l'avenir dégagera le merveilleux monument de la forêt de demain, nous importe-t-il vraiment si peu d'en connaître la composition la meilleure? Bien sûr que dans les brouillards du présent nous n'avançons qu'à tâtons et en hésitant; mais la moindre lueur pour éclairer notre route, un déchirement du voile dirigeant nos efforts sont d'un secours bienvenu. Ce disant, je songe à l'angoisse, au dépit et au désarroi du marteleur dans l'exercice pratique de son métier, lorsqu'il se trouve acculé à l'obligation de marquer du bois dans une parcelle où il n'y a rien à prendre, au matériel insuffisant, impropre et mal agencé. Ce serait trop lui demander de bénir le théoricien qui l'a mis en si mauvaise posture.

Voilà où réside le danger des décisions prises concernant la possibilité, sous l'influence de la théorie pure, comme aussi sous celle de l'opportunité du jour d'aujourd'hui. Si l'on en voulait à la méthode du contrôle, son défaut consisterait en ceci précisément: d'exagérer par la précision chiffrée (ou par le semblant de précision) de ses résultats la confiance en nous-mêmes pour prendre des mesures et des décisions hardies et définitives. Cela dans l'oubli que toute détermination humaine, et tout spécialement tout ce qui concerne la sylviculture, n'est que transitoire ou provisoire. Cette assurance trop grande est encore moins en place avec le contrôle simplifié, pratiqué dans le canton de Vaud, qui saute à pieds joints par-dessus le problème du passage à la futaie, ce qui doit nous engager à épouser ses données sans y mettre un trop bel optimisme.

Pour saisir toute la portée de la réforme inaugurée par le contrôle, il faut se reporter à son origine dans les forêts du Jura français, où le cerveau génial de Gurnaud l'a conçu pour porter pièce aux méthodes ankylosées de l'administration officielle. Ce n'était pas de l'optimisme allié à la légèreté qui présidait à la destinée des forêts, mais un noir pessimisme administratif, maladif et craintif. En face d'un matériel énorme et suranné, d'un accroissement comprimé, annihilé presque par la pléthore, ce pessimisme ne

voyait plus d'issue: tout l'art de la sylviculture se trouvait résumé dans l'exploitation des chablis. Ceci se passait dans les plus belles sapinières du Jura français, où en possession de réserves immenses on appliquait des possibilités dérisoires.

Dans le canton de Vaud, les circonstances se sont plutôt trouvées à l'opposé. Au début du dernier demi-siècle, la majeure partie de nos forêts publiques se trouvaient dans un état d'appauvrissement évident et l'on y pratiquait au surplus des possibilités exagérées, puisque de 190.000 m³ qu'elles comportaient en 1853 pour les forêts communales dans leur ensemble elles avaient dû être ramenées à 147.142 m³ en 1913.[1] A cette époque, le volume moyen à l'hectare des forêts communales n'atteint ou dépasse 200 m³ que dans cinq arrondissements (au total onze). Il ne dépasse 300 m³ que dans un seul arrondissement (celui de Lausanne). Si dans la dernière décennie la situation s'est améliorée, si selon le tableau dressé par M. Moreillon en 1923 le cube moyen à l'hectare des 103 derniers aménagements dépasse maintenant 200 m³ (213 à 257 m³ pour les forêts des communes), on aurait tort d'en conclure à un réel enrichissement du matériel. C'est de la pauvreté que nous sortons et il suffirait de peu, d'un peu d'imprudence, pour y retomber.

Point n'était donc besoin de combattre un certain pessimisme dans la fixation des quotités d'exploitation, comme ce fut le cas chez nos excellents voisins. Au contraire, c'est pour avoir refréné les pratiques de surexploitation de nos administrations communales que nous avons réussi à remonter la pente et à constituer maintenant un matériel suffisant à peu près. Il serait erroné de le dire abondant; il n'est en tout cas pas riche, tant que dans sa composition le chiffre du taux des gros bois (de 50 cm et plus) oscille autour de 20 % seulement (Plateau 18 %, Jura 22 %). Ce serait l'effet d'un optimisme malencontreux de s'arrêter déjà là, dans la capitalisation — ou plutôt dans l'amortissement de l'ancien déficit. Encore une fois, une certaine interprétation des données du contrôle risque de nous jouer le mauvais tour de faire voir la situation trop en rose, alors que les résultats sont encore mal acquis ou insuffisamment vérifiés. C'est le cas lorsque, abstraction faite de la bonne constitution du matériel, on se laisse entraîner

[1] Voir: „Les Forêts publiques du canton de Vaud." Notice pour l'Exposition nationale en 1914.

à y décréter des hécatombes qui arrêteront dans l'œuf les effets d'une capitalisation encore à ses débuts et nullement arrivée à ses fins, dont l'accumulation d'une réserve de gros bois est, ou devrait être, l'objectif principal.

L'essentiel restera toujours le traitement, après le matériel. Le contrôle est là pour en faire voir l'effet, le résultat. C'est un appareil enregistreur, rien de plus. L'âme réside dans le traitement auquel la connaissance de l'accroissement sert de ligne directrice seulement, sans lui imposer des données absolues. Le matériel a davantage voix au chapitre que l'accroissement. Le traitement concilie les inspirations qui lui viennent de part et d'autre. Il peut être incisif, courageux, allant jusqu'aux interventions hardies, lorsque le contrôle révèle que jusqu'ici l'action du praticien a été trop timide, tâtillonne, inopérante sur l'état des massifs. Le traitement sera prudent chaque fois que le matériel est pauvre ou incomplet, d'une composition qui ne satisfait pas, éloignée de la normale.

Qu'est-ce que la composition normale? Pas plus que M. Berthoud je ne songe à imposer une définition absolue. Les divergences d'opinion à ce sujet sont trop grandes; elles sont permises d'ailleurs puisque le plus souvent elles sont justifiées par les circonstances locales envisagées.

Mais l'on ose dire de la plupart de nos forêts qu'elles n'ont pas atteint l'état normal de composition ou d'allure, ou du moins qu'elles n'y sont parvenues qu'à peine, qu'elles n'y sont pas encore solidement ancrées. Des forêts qui, il y a 20 ans, ne possédaient pas 200 m^3 à l'hectare et peut-être 120 à 150 m^3 seulement il y a 30 ou 40 ans — et l'on peut juger par ces chiffres de la pénurie des gros bois, sinon de leur absence complète — ces forêts-là sont tout au plus en voie de rétablissement. Ce sont des convalescents. Leurs blessures sont à peine cicatrisées. Ce ne sont pas, certes, des peuplements solides, éprouvés, descendants d'une lignée d'ancêtres vigoureux, issus d'un passé de prospérité. Ils ont tout à faire pour acquérir une sève généreuse.

Certainement, les données sur l'accroissement révélées par le contrôle sont extrêmement intéressantes, je parle des chiffres de 3 à 5 m^3 par hectare et par an pour des forêts de montagne, pas même entièrement à l'abri du parcours. Mais cet accroissement se produit en majeure partie sur un matériel mal mûr, sur des bois encore jeunes, sur la catégorie des petits et moyens dont la pré-

dominance est exagérée. En un mot, c'est un accroissement sinon inutilisable, du moins d'une utilité moindre, moins immédiate. Ce produit-là il faut le laisser mûrir, se bonifier dans le prolongement du temps. Le récolter de suite, c'est faucher son foin en herbe.

En décidant trop hâtivement la récolte de l'accroissement intégral — possibilité égale à l'accroissement — dans ces forêts à peine échappées au paupérisme, l'on risque fort de les faire rétrograder vers l'état d'infériorité dans lequel elles se trouvaient hier encore. On dit bien qu'on veut en rester au statu quo, empêcher seulement une nouvelle augmentation du matériel. Mais souvent ces forêts dans leur statu quo sont dépourvues de ce qu'il faut, des catégories utiles, pour satisfaire à la récolte d'une possibilité relativement forte. On ne la satisfaira qu'en entamant le meilleur de leur constitution et l'on fera saigner d'anciennes cicatrices. Prenons un massif de 200 m^3 à l'hectare. La proportion des gros bois, au taux de 20 %, sera de 40 m^3. Appliquons à ce massif une possibilité de 4 m^3, cela fait 40 m^3 pour la période, soit la totalité des gros bois, qui risquent donc fort de tomber intégralement sous la hache du bûcheron. On nous objectera que l'accroissement révélé par le contrôle va les reconstituer au fur et à mesure. Même admis ce cas optimum, il ressort de notre exemple même que tout enrichissement subséquent du matériel risque d'être exclu, que l'on se condamne à rester constamment dans un état trop voisin de la médiocrité, dépourvu de toute réserve, dans l'impossibilité de répondre à des besoins extraordinaires. Or, c'est un principe en sylviculture comme dans la finance que celui qui n'amasse pas, disperse. Avant de statuer qu'on en restera au statu quo, celui-ci doit être amené dans un état tel qu'il puisse fournir la quotité nécessaire. C'est pour cette raison que dans le pays d'élection du contrôle, le canton de Neuchâtel, on cherche à pousser la proportion des gros bois jusqu'à 50 %, alors que dans le canton de Vaud l'on semble de plus en plus admettre 20 à 25 % comme normal. Est-ce parce qu'on craint de faire un effort de plus? Il porterait pourtant en lui toute sa récompense. Cet effort, il semble qu'on oserait le demander à la génération présente, parce que d'une façon générale, elle a déjà été favorisée de l'augmentation de la possibilité. Toutes les revisions récentes lui ont procuré cet avantage, doublé d'une notable amélioration des prix moyens, sans parler des recettes extraordinaires procurées par les prix de guerre. En retour de toutes

ces faveurs, notre génération pourrait faire le sacrifice nécessaire, consistant à élever notablement le cube de l'arbre moyen de nos forêts.

C'est à cette condition que l'on peut se ranger sans trop d'appréhension au point de vue de M. Berthoud de ne pas pousser la capitalisation au-delà de 230 m^3 qu'ont atteint les hautes forêts d'Aubonne. Cette norme-là est parfaitement défendable étant donné l'altitude moyenne de 1375 m. Tant l'accroissement que le rajeunissement exigent dans cette situation un état clair du massif, un couvert passablement relâché. La densité trop forte du massif est probablement la cause des nombreux bois tarés, signalés par M. Berthoud, plutôt que leur âge. Encore ne faut-il pas confondre l'âge et la grosseur. Ce n'est pas aux lecteurs du „Journal forestier" qu'il est besoin de prouver que les arbres les plus gros d'un peuplement ne sont pas nécessairement les plus âgés: le grossissement étant essentiellement l'apanage des sujets les plus vigoureux et les mieux dégagés. Ce n'est pas ceux-là qu'il faut frapper les premiers, mais les arbres malvenants dans toutes les catégories de grosseur.

Le meilleur moyen pour rendre plus clair un massif de montagne, ou n'importe quel massif, c'est d'en diminuer le nombre de tiges. Vérité à la Palisse assurément. Mais s'il s'agit d'ouvrir le massif sans affaiblir le matériel, l'on n'y parvient qu'en augmentant le cube de l'arbre moyen. Or, augmenter cette moyenne c'est renforcer la catégorie des gros bois au détriment des petits. Il faut donc toujours capitaliser du moins sur l'élite du matériel.

Prenons l'exemple d'une forêt au cube relativement faible de 230 m^3 à l'hectare avec 20 % seulement de gros bois. Si on y favorise la catégorie des gros bois et des moyens supérieurs (depuis 40 cm), on aboutira nécessairement à l'état clair, surtout si simultanément on réagit contre l'augmentation du volume à l'hectare (ce qui dans la pratique est contradictoire, en effet, mais le problème ici est ainsi posé). Cet état clair devra nous orienter vers la futaie jardinée ou jardinatoire. Si le parcours n'y est pas exercé trop fortement, et mieux encore s'il ne s'y pratique pas, il se produira dans ces massifs clairiérés tôt ou tard un rajeunissement abondant. Ainsi on aboutira à la constitution d'un peuplement assez clair de gros bois dont le pied est noyé dans la luxuriante régénération, comme le montre notre photographie en tête du cahier. Cela constitue un but intéressant pour la gestion, l'accroissement de pareils peuplements étant en général très actif.

Inversément, si, loin de favoriser les gros bois, on laisse peser sur eux tout le poids des exploitations, avec une possibilité renforcée parce que faite égale à l'accroissement, ce sont les petits bois et les moyens inférieurs qui prendront le dessus, ou qui garderont la prépondérance qu'ils tiennent du passé. L'on ne sortira pas de la futaie régulière, on y retombera même au fur et à mesure et le massif croupira dans un cube moyen peu intéressant, ainsi que le montre notre figure.

La régénération au surplus est beaucoup moins active dans ce genre de peuplement, aux tiges abondantes, au couvert sombre, qui de par leur nature sont prédisposées à la fructification ; car cet état-là contrarie l'ample développement des cimes. Nous restons donc dans la stagnation et risquons même d'aller au-devant d'un fléchissement de l'accroissement.

Toutes ces considérations théoriques à part, nous sommes bien obligés, dans maints cas, de subir l'inévitable et de nous adapter aux circonstances défavorables. Le récent passé nous a légué de nombreuses forêts au matériel mesquin, peu intéressant, troupeau famélique d'arbres grêles, ballottés à tout vent. Incorporés dans l'aménagement, il en faut bien tirer parti.

Dans ces cas il me semble nécessaire, essentiel même que l'aménagiste donne des indications précises sur la manière de prélever la possibilité. Et cela est d'autant plus urgent que la possibilité sera plus forte, car avec l'intensité augmente la difficulté de la prélever.

D'abord le précomptage général de tous arbres inventoriés tombant sous la hache devrait être ordonné. Ce précomptage qui était un mal dans le cas précité des forêts du Jura français, sera ici au contraire un bien, en aidant à trouver le nécessaire pour satisfaire à une possibilité difficile à réaliser. Ensuite, comme il serait de l'effet le plus fâcheux sur le développement de la forêt future de laisser peser tout le poids des exploitations sur la catégorie insuffisamment représentée des gros, l'aménagiste doit prescrire la proportion du volume à réaliser sous forme d'éclaircies, de nettoiements même, de coupes d'amélioration, à prendre dans le matériel de fourrons, perches et stères de toute catégorie. Ici le desserrement est urgent, c'est la sélection nécessaire pour activer la production des catégories supérieures.

Si ce mode-là de prélever une part de la possibilité n'est pas

fixé d'avance, il est à craindre que les propriétaires, dans de nombreux cas, n'y songeront pas pour diverses raisons, et s'acharneront sur les gros bois en saignant à blanc leur catégorie. Au contraire, l'incorporation de toutes les éclaircies (naturellement à partir du diamètre de 16 cm) dans le plan d'exploitation donne de l'aisance et de l'élasticité à la gestion. On trouvera facilement, dans la majeure partie des cas, de quoi doter la quotité annuelle, l'on découvrira par ce moyen parfois des ressources insoupçonnées. A la place de la gêne, on trouvera de l'aisance. Par la collaboration de tous les composants du massif à réaliser la coupe, on en fait un moyen de traitement parfait, idéal, conduisant immanquablement à un rapide enrichissement du matériel, à une épuration complète des peuplements de tous les éléments impropres, superflus. L'application intégrale d'une possibilité même élevée, lorsqu'elle est ainsi répartie sur les divers éléments de la forêt, cesse d'être un danger, ou du moins un problème d'application difficile, mais contribue à atteindre le but élevé que poursuit toute gestion, qui est d'encourager la formation d'une belle aristocratie d'arbres dominants dans la peuplade de la forêt, de renforcer les cadres de notre armée verte, de cette armée des arbres qui veille sur la prospérité de la patrie.

Les Piguet-Dessus, en février 1925. *A. Pillichody.*

Statistique forestière suisse et données sur les exploitations dans les forêts suisses en 1922 et 1923.

Les renseignements qui vont suivre nous ont été suggérés par une récente publication du Bureau de statistique forestière de l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche, à laquelle nous ferons aussi quelques emprunts.[1]

Nous l'avons noté déjà ici, l'Inspection fédérale des forêts a modifié récemment le mode de publication de ses rapports divers. Son rapport annuel de gestion continue à paraître sous le format usuel, mais il est allégé de toutes indications statistiques concer-

---

[1] *L'exploitation des forêts publiques et son rendement en argent en 1922 et 1923. — Le commerce des bois entre la Suisse et l'étranger en 1922 et 1923. — Statistiques diverses.* Statistique forestière suisse, 6e livraison, fascicule 1/2. Berne 1924. Prix 2 fr.